

## Séance publique du mercredi 28 juin 2023

Convoqué le jeudi 22 juin 2023, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

### Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRIFFA, Imad MOUAD, Mohamed BULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE, Isabelle MASSE, Belkacem BOUCHER, Rachid EL NOUR, Mohamed BINAKDANE, Zineb ZOUAOU, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER (arrivé à 21h33), Nadia MOUADDINE (départ à 21h03 représentée par Patrice LECLERC), Ibrahima NDIAYE, Sonia BLANC, Véronique DESMETTRE, Richard MERRA, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohammed DDANI, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

### Etaient représentés :

Yasmina ATTAF (représentée par Anne Laure PEREZ), Philippe CLOCHETTE (représenté par Roger DUGUER), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Laurent NOEL), Sofia MANSERI (représentée par Zineb ZOUAOU), Christian DESCHENES (représenté par Sonia BLANC), Zine BOUKRICHE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Isabelle MASSARD), Mariama GASSAMA (représentée par Carole LAFON), Elsa FAUCILLON (représentée par Ibrahim NDIAYE), Jacques BRIFFAULT (représenté par Celine LANOISELEE), Sylvie MOREL (représentée par Véronique DESMETTRE), Karine CHALLAH (représentée par Laetitia GHIRARDI), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

### Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALAIS

### Ne prend pas part au vote : 2

Nadia MOUADDINE(départ à 21h03 représenté par Patrice LECLERC), Zineb ZOUAOU

Nombre de votes pour : 38

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

## Autorisation de signature de l'avenant n°11 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et le Tamanoir pour l'attribution de deux subventions municipales

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la convention d'objectifs signée entre la ville de Gennevilliers et le Tamanoir le 5 février 2019,

Considérant que l'association le Tamanoir développe une activité de programmation de concerts, d'ateliers musicaux et de location de studio de répétition,

Considérant que cette association rentre dans le cadre de l'objectif général et des actions de la cité éducative de Gennevilliers,

Considérant que les activités sont conventionnées par l'ensemble de ces partenaires, que sont la Ville de Gennevilliers, le Département, la Région, et l'Etat,

**DELIBERE**

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°11 à la convention d'objectifs entre la ville de Gennevilliers et le Tamanoir permettant le versement d'une subvention d'un montant de 3 000€ dans le cadre de la cité éducative de la ville de Gennevilliers ainsi qu'une subvention d'un montant de 12000€ dans le cadre contrat de développement département - ville.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 05/07/2023

Affiché le 06/07/2023

Exécutoire le 06/07/2023

Le Maire  
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Leclerc", written over a horizontal line.

Signé électroniquement le  
Le 5 juillet 2023